



ÉLÉMENTS CLÉS DE L'APPRENTISSAGE DE QUALITÉ

ENTENTE COMMUNE DU B20 ET DU L20

JUIN 2013

L'emploi des jeunes revêt le plus haut degré de priorité pour les employeurs et les travailleurs. L'apprentissage de qualité est d'une importance capitale à cet égard. Les systèmes d'apprentissage qui associent la formation en cours d'emploi et hors du milieu de travail se sont avérés fructueux en promouvant l'apprentissage et l'acquisition de compétences et en facilitant l'emploi grâce à la formation de liens entre le monde de l'éducation et le monde du travail. Les systèmes d'apprentissage facilitent également l'émergence et la croissance de nouvelles industries, fondées sur les innovations technologiques et organisationnelles. En outre, ils offrent l'occasion de renforcer les compétences nécessaires à une transition vers une économie à faible émission de carbone. Ils constituent dès lors une source de main-d'œuvre qualifiée pour l'ensemble de l'économie.

Durant la présidence mexicaine du G20, le B20 et le L20 ont demandé conjointement aux gouvernements du G20 d'adopter des mesures d'urgence en faveur de l'apprentissage. En outre, le B20 et le L20 ont contribué de manière active et constructive aux travaux du Groupe de travail sur l'emploi du G20 concernant l'apprentissage. Dans ce contexte, le B20 et le L20 soulignent conjointement les principes suivants comme éléments clés pour assurer la réussite de l'apprentissage.

1 La responsabilité doit être partagée entre les gouvernements, les employeurs et les syndicats en fonction des circonstances nationales. Les employeurs et les syndicats devraient participer activement à la gouvernance des systèmes d'apprentissage. L'objectif consiste à garantir que les programmes d'apprentissage se fondent sur la réalité du monde du travail et répondent aux besoins des entreprises ainsi qu'aux intérêts des apprentis, afin qu'une transition sans heurt soit assurée entre la formation et la vie active. Faciliter l'acquisition des qualifications et des compétences clés par les apprentis devrait être un élément essentiel des systèmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) afin d'éviter une pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail.

2 Les établissements d'enseignement professionnel de grande qualité, avec des enseignants hautement qualifiés et motivés et dotés d'un équipement moderne sont une condition préalable indispensable à un apprentissage efficace. Les établissements d'EFP doivent disposer des dernières technologies et des outils d'apprentissage modernes.

3 L'accès à l'apprentissage devrait être garanti non seulement aux jeunes mais également aux adultes qui ont besoin de s'orienter vers une nouvelle industrie ou de mettre à jour leurs qualifications afin de répondre aux besoins en évolution des entreprises.

4 Des stratégies valorisant l'apprentissage devraient être développées, afin qu'il soit considéré positivement comme une filière permettant d'accéder à une carrière satisfaisante. Un soutien positif aux programmes d'apprentissage par les organisations d'employeurs et les syndicats peut s'avérer efficace à cet égard.

5 Les systèmes d'apprentissage doivent disposer de leurs propres accords contractuels conformément à la législation et pratique nationales. Bien qu'il n'existe pas d'approche unique compte tenu des circonstances nationales et locales, le respect des normes fondamentales du travail, une rémunération appropriée et un lien avec les systèmes de sécurité sociale et de santé et de sécurité au travail doivent être des composantes essentielles de tout programme d'apprentissage.

6 L'apprentissage doit être axé sur le lieu de travail: une partie significative de la formation devrait être développée dans les entreprises afin de garantir le caractère professionnel des systèmes. Les systèmes d'apprentissage doivent dès lors bénéficier d'une combinaison de formation en classe et en milieu de travail.

Les programmes d'apprentissage doivent refléter les objectifs d'égalité entre les sexes. Ils doivent faciliter la formation des participantes et des participants aux programmes d'apprentissage, notamment aux professions dont ils sont traditionnellement exclus en raison de leur sexe.

7 L'apprentissage devrait encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation grâce au développement des compétences et des connaissances générales sur les entreprises ainsi qu'à un comportement responsable des entreprises.

En adoptant ces principes, nous assurerons, conjointement avec nos membres, le suivi de leur mise en œuvre.